

ORDRE DU JOUR

- Installation de la BSI de Nantes dans de nouveaux locaux,
 - Travaux de l'Hôtel des Finances de Saint Nazaire,
- Travaux du bâtiment Anne de Bretagne cité Cambronne.

* * *

1) Relogement de la Brigade de surveillance intérieure de Nantes dans de nouveaux locaux (situés 9, rue de la Johardièrre 44800 Saint Herblain)

La BSI de Nantes regroupe des agents des douanes en uniforme qui interviennent sur le terrain 24h/24 par équipes successives. Ils n'occupent ainsi chaque jour leurs locaux que de façon périodique.

Les locaux proposés sont bien situés et récents. Des travaux d'adaptation sont prévus :

- création des vestiaires et sanitaires,
- aménagement d'une salle de dépôt pour les marchandises saisies et d'une salle d'armes dont les murs en béton permettront de sécuriser la manipulation des armes.
- mise en place de deux pièces de retenue douanière pour les infracteurs.
- automatisation du portail d'entrée et du garage,
- rénovation des bureaux.(raccord extensions; peintures; sols)

Pour un montant d'environ 110 000 €.

Les agents sont régulièrement consultés sur ce projet.

La pièce, dans laquelle les matières illicites seront entreposées, sera entièrement sécurisée.

Le sol des bureaux et des vestiaires est en carrelage.

Il n'est pas prévu de fosse pour l'entretien des voitures, la prestation étant externalisée.

L'équipement de la salle de détente pourra être envisagé avec la délégation de l'action sociale.

La livraison des locaux est prévue dans le courant du 4ème trimestre 2007.

2) Travaux de l'Hôtel des Finances de Saint Nazaire :

Il s'agit de créer un accueil commun dans ce bâtiment qui date de 1960. Le DTA indique la présence d'amiante dans le faux-plafond du local cuisine. Un DTA avant travaux est, tout de même, prévu.

Le bâtiment sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'accueil sera constitué de 11 postes de travail. Les locaux de la trésorerie comptent 17 postes de travail.

8 box d'accueil seront installés d'une largeur minimum de 1,60 m. Il est rappelé l'importance de choisir le mobilier adéquat (peu encombrant et léger).

Une délégation du personnel de l'HDF se rendra à la cité Cambronne pour visiter le grand accueil.

La caisse sera sécurisée par une protection vitrée.
Un sas automatique sera installé avec une entrée et une sortie.
Un gestionnaire de file d'attente est prévu.

Les directions travaillent, actuellement, sur le problème de gestion des contribuables en période d'affluence.

Le bâtiment comporte des désordres structurels. L'architecte consulté par la DGI a posé des témoins pour étudier ces désordres.

Deux études coordonnées par un architecte sont en cours : une sur la résistance des sols et une autre sur l'optimisation des espaces. Les résultats sont prévus pour le mois d'octobre.

Le local détente sera équipé d'un micro-ondes, d'un évier et d'un réfrigérateur.

Les revêtements prévus ne contiennent pas de fibre de verre.

Il sera demandé à l'architecte d'étudier le déplacement de la porte d'entrée des toilettes handicapées pour un accès plus direct.

Une issue de secours se trouvera à l'arrière du bâtiment.

La fin des travaux est prévue pour le mois de janvier 2008.

3) **Travaux du bâtiment Anne de Bretagne cité Cambronne:**

Une présentation de la rénovation du bâtiment Anne de Bretagne est faite, suite à l'incendie qui s'était déclaré en septembre 2003. Les services sont, actuellement, déplacés dans des bureaux à Saint Herblain.

Les travaux de désamiantage se terminent. Les travaux lourds de rénovation démarreront ensuite.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par les services centraux de la direction.

Les organisations syndicales remarquent l'exigüité de certains bureaux par rapport au nombre d'agents qu'ils accueilleront. La norme théorique est de 10 m² par agent.

La direction travaille à réduire au maximum les espaces de classement pour gagner de la place et y installer des bureaux. La possibilité d'installer de l'archivage mobile sera étudiée.

Un travail sera effectué sur l'ergonomie des postes de travail pour réduire les nuisances sonores.

Concernant les sanitaires, la norme est de 1 sanitaire pour 10 agent sur l'ensemble d'un bâtiment. La direction vérifiera que l'architecte a pris en compte ce problème.

Le rez-de-chaussée et les étages 1 et 2 seront accessibles aux personnes à mobilité réduite : portes automatiques derrière le bâtiment entrée A3 et ascenseur « handicapés ». Le rez-de-chaussée, 1er et 2ème étage disposeront de sanitaires handicapés.

Les portes coupe-feu seront reliées à l'alarme incendie et se fermeront automatiquement au déclenchement de celle-ci.

Concernant les conditions thermiques du 4ème étage, une étude est en cours. Les résultats seront présentés à la prochaine réunion plénière du CHS. Les travaux en résultant devront s'intégrer au chantier de rénovation.

Les organisations syndicales des impôts seront, régulièrement, informés de l'évolution des travaux.

Dates de fin des travaux :

- rez de chaussée et locaux techniques du 1er étage : fin décembre 2007
- 1er étage : fin janvier 2008
- 2ème étage : fin mars 2008
- 3ème étage : fin avril 2008
- 4ème étage ; fin mai 2008

La réinstallation des agents s'effectuera en tenant compte des réformes de structures et des réorganisations des services.